

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – CAMPING SAINT GABRIEL

Bienvenue au Camping Saint Gabriel !

Pour garantir un séjour agréable à tous, nous vous demandons de bien vouloir respecter le présent règlement intérieur.

1. Conditions d'admission

L'accès au camping est réservé aux clients dûment enregistrés. Toute personne séjournant sur le camping doit avoir été autorisée par la direction et s'engage à respecter ce règlement.

2. Horaires d'accueil

- Accueil ouvert : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.
- Les arrivées en mobil-home se font à partir de 16h, et les départs avant 10h
- Les arrivées en emplacement nu sont possibles dès 14h, avec un départ avant 12h.

En cas de départ avant l'ouverture de l'accueil, le solde doit être réglé la veille.

3. Formalités administratives

- Les clients étrangers doivent remplir une fiche individuelle de police à leur arrivée.
- Les mineurs non accompagnés ne sont pas acceptés sans autorisation écrite des parents.

4. Installation

Chaque client doit s'installer sur l'emplacement qui lui a été attribué, conformément aux indications de la réception.

5. Tranquillité – bruit

- Le calme est requis sur l'ensemble du camping.
- Les appareils sonores doivent être utilisés avec discrétion.
- Le silence est demandé entre 22h30 et 8h.
- Les animaux ne doivent jamais être laissés seuls ni en liberté.

6. Circulation et stationnement

- La vitesse est limitée à 10 km/h.
- La circulation est autorisée entre 8h et 22h30 uniquement.
- Une seule voiture est autorisée par emplacement. Le stationnement doit se faire uniquement à l'emplacement prévu et ne pas gêner les autres campeurs.

7. Propreté et hygiène

- Les déchets doivent être triés et déposés dans les conteneurs prévus.
- Il est interdit de jeter des eaux usées au sol : des installations spécifiques sont prévues.
- Lavez votre vaisselle uniquement dans les bacs prévus à cet effet.
- Respectez les plantations et équipements : ne pas planter, creuser, clouer, ni endommager le terrain ou la végétation.

8. Barbecue – sécurité incendie

- Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont strictement interdits.
- Un barbecue à charbon collectif est à disposition.
- Les barbecues individuels à charbon ne sont pas autorisés.
- En cas d'incendie, prévenez immédiatement la direction. Des extincteurs sont disponibles sur le site.
- Une trousse de secours est accessible à l'accueil.

9. Mobil-homes – propreté et caution

- Une caution de 200€ est demandée à l'arrivée (CB ou chèque non encaissé) pour toute location de mobil-home. Elle couvre à la fois les éventuelles dégradations matérielles et le ménage non effectué si le logement n'est pas rendu en parfait état de propreté.

Les dépôts de garantie vous sont restitués après vérification de l'état du mobil-home et du ménage. En cas de retenue, ils seront déduits des éventuels frais.

Ces dépôts de garantie ne constituent pas une limite de responsabilité.

- Option ménage possible : 10€/nuit, plafonnée à 70€. Le client doit cependant faire et ranger la vaisselle, vider les poubelles et remettre le logement en ordre.

- Sans cette option, le logement doit être rendu en parfait état de propreté. Cela comprend notamment le nettoyage des sols, vitres, tables, chaises, WC, douche, siphons, évier, miroirs, gazinière, plan de travail, micro-ondes, frigo, ainsi que la vaisselle qui doit être propre et rangée. Les poubelles doivent être vidées. Le linge loué (draps, serviettes, tapis) doit être rapporté à l'accueil.

En cas de non-respect, 70 € de frais de ménage seront retenus.

- Toute dégradation ou perte est à la charge du locataire.

10. Animaux

- Les animaux domestiques sont acceptés (avec supplément).
- Les chiens de catégories 1 et 2 interdits.
- Les animaux doivent être tenus en laisse, vaccinés et sous la surveillance de leur maître.
- Le ramassage des déjections est obligatoire.

11. Visiteurs

- Les visiteurs doivent être déclarés et autorisés par la direction.

12. Jeux et enfants

- Les jeux bruyants ou dangereux sont interdits à proximité des installations.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents à tout moment.

13. Wi-Fi

- Le Wi-Fi est accessible gratuitement sur le camping.

14. Sanctions en cas d'infraction

Tout comportement perturbant la vie du camping ou enfreignant le règlement pourra faire l'objet:

- d'un avertissement oral ou écrit,
- voire d'une exclusion sans remboursement en cas d'infraction grave ou répétée.

15. Annulation / Interruption

- Aucun remboursement n'est prévu en cas de départ anticipé ou d'annulation sans garantie annulation.
- La garantie annulation est optionnelle, souscrite à la réservation uniquement.

16. RÈGLES GÉNÉRALES

- L'assurance responsabilité civile est obligatoire.
- Toute infraction au règlement peut entraîner une expulsion sans remboursement.

Le présent règlement est affiché à l'entrée du camping et disponible à l'accueil.
Merci de contribuer à une ambiance respectueuse et sereine pour tous.

L'équipe du Camping Saint Gabriel
www.campingsaintgabriel.com
contact@campingsaintgabriel.com